

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à un projet de révision du poste de commande et de l'installation d'un système d'alarme de détection de contamination (hydrocarbures et diverses pollutions) à la station de pompage.

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 28 mars 2017 en présence de Monsieur Gilbert Poncet, Municipal en charge des Services des Eaux, qu'elle remercie pour sa disponibilité, les réponses apportées aux diverses interrogations et les renseignements fournis.

Préambule :

La commune de Ballaigues est actuellement pourvue du système de conduite de processus pour le service des eaux Ritop 2.14, fonctionnant au travers des lignes analogiques de Swisscom.

L'opérateur téléphonique ayant décidé d'abandonner la technologie analogique en 2017 et de se diriger uniquement vers l'environnement système IP (grossièrement par internet), le programme Ritop 2.14 ne sera plus compatible à terme et doit être moderniser pour répondre aux nouvelles technologies en vigueurs.

De plus, en raison d'un réseau analogique vieillissant, le programme actuel rencontre certains problèmes de transmission des données.

Au vu de ce qui précède, la version 2.17 du programme Ritop répond aux nouvelles exigences et est la solution proposée par le fournisseur.

Avantages :

La version 2.17 présente, notamment, les caractéristiques et propriétés suivantes :

Détection automatique de la turbidité de l'eau (teneur en particules suspendues qui la troublent), ainsi que de la présence, entre autres, des polluants suivants dans le réseau d'eau et ceci à l'aide de nombreux capteurs :

- Hydrocarbures ;
- Lisier ;
- NH₄ (ammonium) ;
- NO₃ (nitrate) ;

Cette liste n'est pas exhaustive, le recensement complet peut être réclamé auprès du Municipal en charge du dossier.

En cas de contamination du réseau, les pompes s'arrêtent automatiquement.

A noter qu'avec le système en place actuellement, seules les détections liées à la turbidité de l'eau sont automatiques. Des tests doivent être effectués manuellement pour détecter les autres formes de pollution.

- Envoi d'alarmes automatiques en cas de détections suspectes. Ces alertes sont envoyées sur les smartphones et ordinateurs des employés communaux, ainsi qu'au Municipal en charge des Services des eaux. Indiquant le degré de gravité et d'urgence, elles peuvent être gérées à distance, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, et ne s'arrêtent qu'une fois validées par l'un des destinataires.
- Possibilité d'intervenir à plusieurs en même temps sur le réseau. Par exemple en cas de problème, un opérateur peut être en place à la station de pompage et intervenir en soutien d'un autre opérateur présent au poste de commande.
- Fonctionnement avec le système d'exploitation Windows 2012, ce qui facilite l'installation de nouveaux périphériques.
- Extraction de nombreuses données, sous formes de graphiques, facilitant la compréhension de la consommation d'eau journalière et hebdomadaire.

Fournisseur :

Le système de conduite de processus pour le service des eaux RITOP 2.17, tout comme celui utilisé aujourd'hui, est fourni par la société Rittmeyer basée à Baar dans le canton de Zoug.

Cette entreprise détient un quasi-monopole sur ce type de produits, les quelques concurrents existants sont les suivants :

- Pidoux Electronique Sarl à Bassins
- JAG-Jakob AG à Alle
- DPE SA à Sierre
- EMG – Electroprocess SA à Gollion
- Rittmeyer à Baar
- Pilet SA à Boussens
- Mimatech SA à Vufflens-la-Ville
- RMC Tableaux SA à Granges-Paccot
- Siemens

Cela dit, ils ont de la peine à s'imposer sur ce marché. Il est donc risqué de travailler avec ces sociétés par risque de ne plus avoir de suivi en cas de faillites.

Aucun appel d'offres n'a été publié par la Municipalité, c'est la société Rittmeyer qui a informé directement la commune des changements nécessaires suite à la décision de Swisscom de supprimer les lignes analogiques. Il s'agit donc d'un marché de gré à gré, pour lequel la transaction est conclue directement entre le vendeur et l'acheteur.

Précisons que la commune de Ballaigues traite également avec cette société pour la gestion de certaines alarmes et tests à la STEP. Un contrat de maintenance et d'entretien est en vigueur pour les différents sites de la commune.

Coûts et financement :

La commission précise que le présent préavis a été budgétisé à hauteur de CHF 60'000.- au compte 810.315.0 (Entretien des installations techniques) lors de la présentation du budget 2017, dont 10'000.- devraient rester à la disposition de la Municipalité pour d'autres tâches.

Un montant de CHF 14'957.-, hors TVA, est destiné à la station de pompage de l'île (STAP). Cette somme comprend notamment le remplacement matériel informatique actuel et l'installation des différents appareils de détection.

Les frais liés à la modernisation du poste de commande s'élèvent à CHF 22'000.-, hors TVA. Ils concernent principalement la mise en place des équipements informatiques (nouvel ordinateur, écran, routeur, etc.), ainsi que l'installation du système de conduite.

Un total de CHF 31'000, hors TVA, est alloué aux diverses prestations de service.

A noter que la commission propose à la Municipalité de demander un rabais à hauteur de 10% lors de la conclusion du contrat. Ce qui est une règle d'usage sur le marché publique lors de la conclusion d'affaire de gré à gré. En plus, vue la bonne santé de la caisse communale, un paiement rapide de la prestation pourrait faire l'objet d'un escompte de 2 %.

Conclusion :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

- Vu le préavis municipal n°6 du 14 mars 2017,
- Oûi le rapport de la commission chargé de l'étudier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'autoriser l'achat de cette installation,
2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 73'394.-
3. De financer ce montant de la manière suivante :
 - CHF 67'957.- par la trésorerie courante,
 - CHF 5'438.- par la déduction de l'impôt préalable (TVA à récupérer)
4. De charger la somme de CHF 67'957.- au compte 810.315.0, ainsi qu'une dissolution d'un montant de CHF 17'957.- du compte 9280.811, Fonds affecté – Eau,
5. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances,
6. De décharger la commission de son mandat.

La commission était composée de Madame et Messieurs :

- Guillaume Frédéric
- Jeanneret Eric
- Leresche Jimmy, président – rapporteur
- Durussel Raymond, suppléant
- Leresche Liliane, suppléante

Ballaigues, le 29 mars 2017